



Association  
**Super City management - NON MERCI !**  
Rue Pont-Bessières 1 CH -1005 Lausanne

Municipalité de Lausanne

Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 17 novembre 2009

*Taxe city management*

Madame, Messieurs,

Nous accusons réception de votre réponse faisant suite à notre proposition d'accord du 27 août 2009.

Nous prenons acte que vous estimez peu clair le mode de financement de l'étude proposée. Le point 2 de notre proposition nous semble pourtant explicite :

Point 2. ; le coût de cette étude sera financé par une partie de la taxe City Management qui fait actuellement l'objet des réclamations successives de l'Association auprès du service financier de la Ville de Lausanne.

Nous prenons acte que vous estimez vous mettre dans l'illégalité en abrogeant les taxes dues, mais que vous envisagez « très éventuellement » que ce n'est pas le cas pour la taxe 2007 !

Nous prenons acte que vous avez à cœur de respecter les engagements légaux et contractuels pris envers la Fondation, mais que la commune de Lausanne ne se soucie pas de savoir si cette Fondation respecte l'application du règlement qui régit la perception de la taxe : ses comptes n'étant pas soumis au contrôle de l'organe de révision de la commune (M. Brélaz. le 21 octobre 2009) quand bien même ses ressources proviennent d'un prélèvement public.

Nous prenons acte que vous tenez à respecter une totale égalité de traitement entre ceux qui ont fait le libre choix d'accepter le système et ceux qui ont choisi de s'y opposer, à contrario, cette position implique que vous acceptiez de rembourser les commerçants, ayant payé leur taxe si les opposants voient leur recours accepté !

Enfin, nous prenons acte que vous estimez connaître les débouchés de l'étude proposée, sans avoir jugé bon de prendre connaissance du contenu du projet de l'étude, ni avoir pris contact avec l'Institut de Géographie qui a donné son accord pour en assurer le suivi. De même, nous faisons le constat que vous n'avez pas jugé utile de prendre contact avec notre Association, afin de discuter des questions soulevées par notre proposition.

Nous comprenons difficilement que la Municipalité ne voie pas d'intérêt public à connaître les réalités, telles que les vivent les commerçants indépendants et préfère se cantonner dans ses aprioris ; quitte à soutenir une structure inadaptée à leurs besoins.

Nous regrettons sincèrement qu'elle ne profite pas de l'occasion unique produite par les circonstances : un projet d'étude dont le financement est assuré et qui est initié par les principaux concernés.

Mais une telle étude n'est possible et n'a de sens, que si elle permet d'établir une collaboration réunissant l'ensemble des acteurs économiques et les autorités municipales.

Cela, implique, évidemment le renoncement à maintenir une confrontation stérile, en particulier à percevoir, au-delà de l'accord proposé, des taxes pour une Fondation dont le rôle et l'utilité ont été contestés par ceux-là même qui sont concernés. Un positionnement en termes de rapport de force ne peut en effet que marquer durablement la mémoire collective, créer de l'amertume et n'avoir pour conséquence que réduire à néant tout intérêt et volonté de collaboration.

Nous ne pouvons donc que regretter que la Municipalité considère n'avoir de rôle à jouer qu'à court terme et ne juge pas utile d'œuvrer au-delà de la législature qui la concerne.

En conclusion, nous vous faisons part, par la présente, de notre déception face à cette absence d'ouverture à une solution constructive et négociée, qui aurait permis d'aller au-delà du conflit et du rapport de force, et d'établir un dialogue.

Nous vous prions, Madame et Messieurs, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le comité

Muriel Testuz

Nicole Lieber

Présidente

Secrétaire

Copie :

- Aux membres de la Municipalité
- Aux présidents de parti
- Aux chefs de groupe